

SEANCE DU 10 JUILLET 2008

20 H 30

Présidence : Michel PRIOLLAUD, Maire

Présents : BERTHEAU – SABOUREUX – MEYRE – DAUBIGEON – LAVIGNE – LESCOUTRA – LAGARDERE – SALVANET – MAYE – BARREAU – CAPDEVEILLE – THOMAS – BACQUEY

Absents : Allain BOUCHET (pouvoir à BACQUEY) – Katia VIALARD (pouvoir à LAGARDERE)
POURQUIER – JOLIBERT – CHANFREAU

Secrétaire de séance : Nathalie LAGARDERE

Le compte rendu de la séance du 3 juin 2008 a été adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

CENTRE SOCIO-EDUCATIF A VOCATION SPORTIVE ET CULTURELLE

Mr le maire fait part au conseil municipal que le premier appel d'offre s'est avéré infructueux, en conséquence un deuxième appel d'offre a été lancé sous forme de marché négocié. La limite de remise des offres est le 21 juillet 2008. Le montant prévisionnel des travaux est de 1 010 000 €.

Vu le nouveau code des marchés publics, et après en avoir délibéré, ***le conseil municipal décide d'autoriser Mr le Maire à signer le marché public*** concernant la construction du centre socio-éducatif à vocation sportive et culturelle ainsi que les mandats correspondants à cette dépense.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

CONFORTEMENT DU CHEMIN DE LA POTENCE

Mr le maire informe le conseil municipal que l'appel d'offre concernant les travaux de confortement de la voirie du chemin de la Potence et la création d'un réseau pluvial (eaux de ruissellement par collecteur drainant) a été lancé par le cabinet BCD Conseil maître d'œuvre, la date butoir de remise des offres est le 11 juillet à 12 heures. Le coût estimatif de ces travaux est de 90 000.00 € H.T.

Vu le nouveau code des marchés publics, et après en avoir délibéré, ***le conseil municipal décide d'autoriser Mr le Maire à signer le marché public*** concernant le confortement du chemin de La Potence ainsi que les mandats s'y rapportant, sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

FORMATION DES ELUS

Suite à la demande formulée par Mme VIALARD lors de la précédente réunion, nous avons demandé des renseignements à l'organisme « FORMATION DES ELUS LOCAUX » organisme agréé par le ministère de l'Intérieur en date du 1^{er} juillet 1994. Cette formation des élus locaux dispense dans toute la France des stages de formation adaptés à chacun (pour notre secteur les formations ont lieu à CARRIGNAN DE BORDEAUX).

L'adhésion annuelle permet à tous les élus du conseil d'assister à cinq stages de formation, sans coût supplémentaire.

L'adhésion annuelle pour notre commune est de 2 200.00 € TTC.

Les membres du conseil municipal trouvent cette cotisation trop élevée étant donné que peu de conseiller semble être intéressé par ces formations. Avant de prendre la décision d'adhérer à cet organisme, nous allons demander le nouveau planning.

MODIFICATION DES STATUTS DU S.M.B.V Jalle de Castelnaud

Mr Claude BACQUEY, délégué du SMBV Jalle de Castelnaud, informe du transfert du siège social, désormais le siège social et le secrétariat seront à la mairie d'AVENSAN.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

MOBILIER NOUVELLE CLASSE

Suite à l'ouverture de classe et à l'aménagement de deux nouvelles salles de classe, nous devons prévoir l'achat de mobilier pour équiper ces classes. Mme Pascale LAFON nous a transmis le bon de commande, le montant s'élève à 3 398.40 € TTC, **le conseil municipal accepte de réaliser cet achat et autorise** Mr le maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Gironde.

LETTRE DE MR ALAIN MEYRE

Monsieur Alain MEYRE nous a adressé un courrier pour nous alerter sur un problème de circulation dans la rue de l'église, les voitures sont garées le long de la chaussée, la rue étant étroite, la limitation de vitesse pas toujours respectée, les engins agricoles risquent de provoquer des accidents.

Le conseil municipal conscient du danger, demande à Mr le Maire de prendre un arrêté d'interdiction de stationner le long de la rue de l'église.

PARTICIPATION FINANCIERE EMPLOYES COMMUNAUX 14 JUILLET

Chaque année les employés communaux participent aux festivités du 14 juillet en prenant en charge la préparation et l'allumage du feu d'artifice, le conseil municipal vote une prime exceptionnelle de 60.00 € pour chaque employé (Francis GUIONET – Christophe PION – Paul-Edouard BORDAS – Denis CASTAING)

JURY ECOLE DE MUSIQUE + FRAIS DE DEPLACEMENT DES PROFESSEURS

Les examens de fin d'année ont eu lieu le samedi 14 juin, Mr Serge SERVANT a siégé toute la journée afin d'assister les professeurs de l'école de musique, **le conseil municipal décide de lui allouer la somme de 100.00 € pour son intervention.**

Melle Patricia BERTHOMIEU a sollicité Mr BERTHEAU au nom de tous les professeurs de l'école de musique pour bénéficier d'une indemnité de déplacement afin de les dédommager vu le peu d'heures effectuées et le nombre important de kilomètres pour venir à Listrac et l'augmentation du prix du carburant.

Le montant total affecté est 1 546 € représentant l'excédent de fonctionnement de l'école de musique.

Cette indemnité a été calculée par rapport au nombre de kilomètres parcourus dans l'année, le montant de cette indemnité sera donc de :

Patricia BERTHOMIEU	497.00 €
Nicolas PIQUET	170.00 €
Pascal NOUAUX	76.00 €
Yoann PENCHAUD	177.00 €
Hervé SALVANET	16.00 €
Géraldine LE MOEL	177.00 €
Régine PISIAUX	247.00 €
Pim FOCKEN	68.00 €
Thibault SEGUIN	118.00 €

Le conseil municipal émet un avis favorable et autorise Mr le maire à signer les mandats correspondants.

NOMINATION DU CHEF DE LUTTE ET DES ADJOINTS DFCI LISTRAC

Après chaque renouvellement de conseil municipal, le nouveau conseil en place doit nommer les chefs de lutte responsables de la défense incendie dans les différents secteurs de la commune sur proposition du président de l'ASA DE DFCI Mr Patrick LESCOUTRA.

Chef de Lutte

Jacky FERRON

Adjoints au chef de Lutte

BACQUEY Claude – BOSQ Pascal – CASTAING Denis – CHEVALIER Michel – DAVID Gérard – HOSTENS Roland – LESCOUTRA Patrick – MALEYRAN Max – MEYRE Jean Claude – MEYRE Maurice – MIQUAU Alain – POITOU Jean Pierre – RAYMOND Pierre – RENOUIL Yvan – VIDEAU Jean

Les conseillers acceptent cette proposition à l'unanimité.

RESEAUX DE COMMUNES

Monsieur le maire fait part d'un courrier relatif à la valorisation des communes (site informatique ...)

Proposition de valorisation de notre site internet, adhésion gratuite.

Proposition adoptée à l'unanimité.

CADRE NOIR DE SAUMUR

Le gala du cadre noir de Saumur se déroulera les 24 et 25 avril 2009 au parc des expositions de Bordeaux, le syndicat viticole de Lustrac sera partenaire de cette manifestation, la commune de Lustrac s'associera également à cette manifestation. Un protocole d'accord vient d'être signé entre Jean Pierre DEROSE organisateur de ce gala, Alain MEYRE président du Syndicat Viticole. Une soirée de dégustation aura lieu à Lustrac le 23 avril. La participation financière de la commune s'élèvera à 1 500.00 €.

De telles manifestations permettent de parler de Lustrac et valoriser son image, accord de la municipalité.

COMITE DE SOUTIEN « CHATEAU RAUZE »

Le comité de soutien du Centre de médecine physique et de réadaptation pour traumatisés crâniens L'ADAPT, créé en 1984, est composé de parents et amis de blessés, de donateurs et de bienfaiteurs. Il contribue à l'amélioration des conditions de travail des différents intervenants en finançant des équipements et des aménagements leur permettant de mieux prendre en charge les blessés.

Aujourd'hui démarre la construction d'une salle polyvalente dont le financement est assuré grâce aux dons et aux subventions.

Membre donateur (45 €) – membre bienfaiteur (75 € et +)

Mr Guy COUBRIS, trésorier du comité, sollicite la commune pour un don, le conseil municipal juge que ce n'est pas à la commune de faire un don. Mr le maire souligne que chaque conseiller personnellement peut souscrire au comité de soutien.

COMITE DE SOUTIEN DE YANN NOUARD

Le syndicat d'initiative de Castelnau de Médoc lance le comité de soutien pour Yann NOUARD sélectionné en natation pour les jeux paralympiques de PEKIN.

Ce jeune sportif handicapé des jambes demeure à Castelnau de Médoc et il est champion de France depuis plusieurs années.

Mr le maire informe les membres du conseil municipal que des bons de souscription sont à leur disposition.

ASSOCIATION « VENDANGES LITTERAIRES »

Une subvention exceptionnelle de 400 € sera versée à cette association pour l'organisation de la soirée de la fête de la musique le 21 juin.

BATIMENTS COMMUNAUX

Christian Thomas, adjoint responsable des bâtiments, fait le point sur l'avancement des travaux dans le groupe scolaire et informe que les réunions de chantier auront lieu le vendredi matin à 9 h 30.
Réception des travaux de l'église prévue le 23 juillet.

La séance est levée à 21 H 30